

5eme Rencontres de la Santé à Domicile : Le domicile, pilier de la Stratégie Nationale de Santé

Selon une enquête Viavoice réalisée en novembre 2017, 81% des français se disent favorables au fait d'être soignés à domicile¹. Or, la France consacre à ce jour 46,7% de sa consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) à des dépenses hospitalières, soit près de 91 milliards d'euros. Les soins de ville ne représentent, quant à eux, que 26% de ces dépenses.

Afin de répondre à cette attente forte des patients et de réduire les dépenses de santé, le gouvernement entend initier le passage d'un système fondé sur l'hôpital vers une logique de parcours de soins en soutenant notamment le développement du « virage ambulatoire ».

Le développement d'alternative à l'hospitalisation et par la même de la santé à domicile constitue un des piliers de la Stratégie Nationale de Santé (SNS). C'est une véritable révolution organisationnelle et structurelle que la stratégie nationale de santé entend opérer à travers quatre grands axes : favoriser la prévention, lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, améliorer la qualité la sécurité et la pertinence des soins ou encore favoriser les innovations structurelles, organisationnelles et technologiques. Cette révolution suppose également, de « faire évoluer les modèles de financement pour qu'ils incitent à la qualité et à la pertinence des soins (tarification au parcours ou à l'épisode de soins), et non pas seulement au volume d'activité. »

Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de changer de paradigme en construisant un parcours de soins véritablement centré sur les attentes et besoins des patients tout en renforçant la complémentarité entre l'hôpital et la ville.

Mais malgré ce constat partagé depuis plusieurs années, la France peine à amorcer ce virage. Pour y arriver, il est crucial de s'appuyer sur des acteurs qui assurent d'ores et déjà la continuité des soins depuis l'hôpital vers la ville. A ce titre, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) disposent de l'ensemble des leviers nécessaires à la mise en œuvre concrète des différents objectifs définis au titre de la Stratégie Nationale de Santé.

1. Les PSAD, un levier pour lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins

La santé à domicile permet de **lutter contre les déserts médicaux**. Les PSAD favorisent pleinement **l'accès de tous à la santé grâce** à un maillage **territorial** qui repose sur **plus de 1000 agences**. Les prestataires couvrent ainsi l'ensemble du territoire et parcourent quotidiennement des milliers de kilomètres pour accompagner les patients qu'ils prennent en charge, y compris dans les zones les plus reculées.

Par ailleurs, pour la très grande majorité des prestations de santé à domicile, les patients n'ont aucun reste à charge puisqu'elles sont appuyées sur un tarif réglementé. En outre, plus de 95% des prestataires proposent le tiers-payant : les patients bénéficient ainsi d'une dispense d'avance de frais et de prestations intégralement pris en charge par l'assurance maladie et les complémentaires, ce qui participe également à la **lutte contre les inégalités sociales d'accès aux soins**.

2. Les PSAD pour une meilleure pertinence et qualité des soins

Les prestataires sont les yeux et les oreilles du médecin au domicile du patient. Les **prestations de suivi** qu'ils réalisent permettent ainsi de **veiller à ce que le patient adhère au traitement** qui lui a été prescrit.

¹ Enquête Viavoice, réalisée en novembre 2017, sur un échantillon représentatif de 1000 français

En assurant le **retour d'information avec les professionnels de santé** et en accompagnant le patient dans la bonne gestion de sa pathologie, les prestataires concourent à **l'efficacité du traitement en permettant, le cas échéant, son ajustement par le médecin prescripteur**. Ce suivi permet aussi de réduire les risques d'exacerbation, **d'éventuelles complications** et donc de **ré-hospitalisation**, participant ainsi à **l'efficacité des dépenses de santé**.

3. L'innovation au cœur du métier de prestataire

Le **développement des prises en charge à domicile**, notamment lié à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et au vieillissement de la population, impose de **trouver des modes de régulation tenant compte** aussi bien du **besoin médical des patients** que des **impératifs de maîtrise des dépenses**.

Le **télésuivi** est à cet égard un formidable outil pour **accompagner les malades chroniques** dans le bon usage de leur traitement tout en offrant un retour d'information qui permet d'identifier, en temps réel, les difficultés d'adhésion au traitement et, le cas échéant, mettre en œuvre, en lien avec le médecin, les actions nécessaires. Le **suivi de l'adhérence du patient à son traitement** sert également de **mécanisme de régulation et de maîtrise médicalisée** de la **dépense** en servant **d'index sur la base duquel la rémunération des prestataires est modulée**. Ce modèle de **rémunération à la performance** a ainsi récemment été mis en œuvre pour le **traitement de l'apnée du sommeil par PPC**.

Avec plus de **500 000 patients concernés au 1er janvier 2018**, le **télésuivi de l'apnée du sommeil** représente aujourd'hui la **plus grande opération de télésanté jamais menée en Europe**.

Par ailleurs, le mécanisme génèrera pour l'Assurance Maladie **entre 50 et 55 millions d'euros d'économie pour l'année 2018**. Les prestataires de santé à domicile démontrent, à travers la mise en place du télésuivi de l'apnée du sommeil, leur capacité à être **force de proposition et d'action** à la fois en matière **d'innovations technologiques, organisationnelles** (données du patient récoltées en temps réel) et **structurelles** (rémunération des prestataires à la performance).

Pour Charles-Henri des *Villettes*, Président de la Fédération des PSAD, « *en assurant un suivi quotidien, en favorisant une prise en charge plus efficace et en mettant l'innovation au cœur de leurs préoccupations, les PSAD répondent pleinement aux grands axes exprimés dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé. Dans le cadre du traitement de l'apnée du sommeil, la technologie ne se substitue pas à l'humain mais le guide plus efficacement et permet de répondre à un double objectif de qualité maximale de prise en charge des patients et de maîtrise des dépenses. Source d'économies et adapté aux besoins des patients, le domicile doit devenir l'innovation organisationnelle forte du quinquennat.* »

Le secteur de la prestation de santé à domicile

Les acteurs de la prestation de santé à domicile prennent en charge à domicile près de 2 millions de patients chaque jour sur l'ensemble du territoire national. Représentant près d'un millier d'acteurs de toutes tailles, TPE locales, PME régionales, filiales de grands groupes français et pharmacies d'officine, les prestataires sont des entreprises et des associations de services qui emploient 20 000 salariés et créent des emplois sur le territoire, à hauteur de près de 6 % par an. Acteurs de l'innovation, ils contribuent par le développement des soins à domicile et de la télésanté à rendre les dépenses de santé plus efficaces.

Pour plus d'informations, veuillez [télécharger le dossier de presse](#) ou [contacter A+ Conseils](#) :

Clara DALLAY

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 48 45 01 53](tel:+33648450153)

Email: clara.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

Tel : [+\(33\) 1 44 18 65 58](tel:+33144186558) / [+\(33\) 6 31 09 03 83](tel:+33631090383)

Email: christelle@aplusconseils.com